



## PV Conseil Municipal 10 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-juillet à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres  
Théorique : 14  
En exercice : 14  
Présents : 8  
Procuration : 1

Date de convocation  
02/07/2024

**Présents** : DECRUY Marie-Hélène, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Lionel, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, LAVOREL Joëlle, MUGNIER Joseph, NOVO-PEREZ Laurence,

**Représentés** :

SAXOD Mélanie qui donne pouvoir à DUBOUCHET Philippe  
**Excusé(s)** : DUPRAZ Philippe, EXCOFFIER yves, KARATAS Aylin, LAUREAU Pierre, MARTINET Sylvain

**Absent(s)** :

**Secrétaire** : DECRUY Marie Hélène

### **Modification de l'ordre du jour :**

- **Modification du tableau des emplois :**
  - o **Création d'un emploi permanent – titularisation de deux personnes au service périscolaire (modification du tableau des emplois)**

La modification de l'ordre du jour est acceptée.

1- [Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20/06/2024](#)

2- [Décisions du Maire/informations](#)

### **2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme – Jérôme**

| N°       | Objet                          | Situation                 | Décision          |
|----------|--------------------------------|---------------------------|-------------------|
| DP 27/24 | Abri de jardin                 | 248 Rte de Valleiry       | Accordée 24/06/24 |
| DP 28/24 | Ajout d'1 volet porte d'entrée | 999 Rte de la Motte       | Accordée 17/06/24 |
| DP 30/24 | Isolation extérieure           | 993 Rte de la Croix Biche | Accordée 17/06/24 |
| DP 32/24 | Panneaux photovoltaïques       | 73 rte de Viry            | Accordée 28/06/24 |
| DP 29/24 | Piscine                        | 278 Rte de la Motte       | Accordée 01/07/24 |
| DP 32/24 | Panneaux photovoltaïques       | 53 Ch du Vieux Bellossy   | Accordée 05/07/24 |

## **2.2 Commission Bâtiments - Joseph**

- Eglise : deux conseillers juridiques ont été contactés, ils préviennent qu'il ne faut absolument pas effectuer une levée des réserves de l'entreprise COMTE. Une copie du dossier a été envoyée à notre assureur GROUPAMA pour suite à donner.

## **2.3 Commission Communication - Mélanie**

RAS

## **2.4 Périscolaire - Mélanie**

RAS

## **2.5 Commission Voirie – Joëlle**

- Parking : un test a été effectué lundi avec un car pour vérifier si la giration était possible, une modification doit être apportée car le bus doit faire une manœuvre supplémentaire. Un nouveau test est prévu jeudi 11/07/24 à 14h30.

Il est nécessaire de vérifier le nombre de places de stationnement et voir s'il n'y a pas de problème particulier lorsque le car est sur place.

## **3.0. Délibérations :**

### **3.1 Lotissement Les Hortensias – Convention PUP lot 1 et 2 – D2024-031**

Le projet Urbain partenarial (PUP), créé par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, est une forme de participation au financement des équipements publics. Il est transcrit aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.

Madame le Maire rappelle qu'il est possible de convenir un projet urbain partenarial (PUP) pour mettre à la charge du futur promoteur tout ou partie des équipements induits par ce projet en lieu et place de la part communale de la taxe d'aménagement.

Elle informe l'assemblée qu'un nouveau projet d'urbanisation est envisagé sur les parcelles cadastrées B 1596, 1597 et 1598, Lotissement Les Hortensias, route de Pré Paradis au chef-lieu.

Madame le Maire explique que les nouvelles constructions entraînent une densification du chef-lieu et que cet accroissement de la population, du nombre de véhicules et de piétons nécessite des aménagements. La commune travaille actuellement sur le projet de sécurisation du chef-lieu et les travaux sont estimés à 392 160 € TTC.

Elle propose à l'assemblée de mettre en place un projet urbain partenarial avec le pétitionnaire pour chaque lot, donne lecture des projets de convention fixant les modalités et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Les conventions seront annexées à la délibération.

Le PUP est accepté.

### **3.2 Eglise – Demande de subvention à la Région – D2024 032**

Suite au chiffrage du Cabinet d'Architect ARCHITEKT-ON, nous pouvons faire une demande de subvention à la Région. Le Conseil Municipal doit se positionner sur cette demande.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire a effectuer une demande de subvention à la Région concernant les travaux intérieurs de l'Eglise.

### **3.3 Modification du tableau des emplois – D2024 033**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des emplois afin de pérenniser deux postes à l'accueil de la Mairie et au Service Périodique.

### **3.4 Titularisation de 3 employées – D2024 034**

Suite à la modification du tableau des emplois, il est proposé de lancer une procédure de titularisation de 3 employées.

Titularisation sur un emploi permanent laissé vacant à temps complet,

Titularisation sur un emploi devenu permanent à temps plein suite à la modification du tableau des emplois,

Titularisation sur un emploi devenu permanent à temps non complet suite à la modification du tableau des emplois,

### **4 - Divers**

- Cinéma « Rouge et Noir » : il a été mis en place un tarif de 5.50 € pour les personnes à partir de 70 ans,
- La Ligue Contre le Cancer a remercié la Commune pour la subvention suite à Octobre Rose,
- Presbytère : une visite du bâtiment va être effectuée pour connaître son état et quel dispositif de sécurité doit être mis en place,
- Esplanade vers l'agorospace : Madame SAXOD et Monsieur DUBOUCHET se proposent pour piloter un projet d'aménagement afin d'effectuer une étude de faisabilité et un chiffrage,
- COMITE SYNDICAL du COMPLEXE SPORTIF du Vuache :

Un prêt est nécessaire pour financer les travaux. A ce jour, seule la DETR a été attribuée pour un montant de 200 000 € pour la totalité du projet, tranches ferme et conditionnelle). 4 organismes bancaires ont été contactés : la Banque Postale, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre du Crédit Mutuel :

Montant : 500 000 € - Durée : 15 ans - Taux : 3.80 %

Caractéristiques : trimestrialités constantes en capitale et intérêts

Frais de dossier : 0.10% du montant, soit 500 €

Mais il manque 200 000.00 € pour effectuer la totalité des travaux.

Fin de séance à 21h30 – prochain CM le 10 septembre.

